



La controverse se poursuit au sujet de la destruction du barrage de Vézins sur la Sélune. Peine perdue, malgré la forte expression démocratique locale. En effet, le rouleau compresseur de l'Etat sait que les recours ne sont pas suspensifs.

En clair : l'Etat détruit les ouvrages et le juge classe ensuite le dossier ...c'est une constante.

Une procédure redoutablement efficace car rien n'a jamais été reconstruit à l'identique(1).

L'idée directrice serait de combler, avec les sédiments de Vézins, la retenue du barrage de la Roche qui Boit en aval pour nourrir l'argumentaire qu'il doit lui aussi être détruit?

Et après tout, il s'agit de l'intérêt général : gagner de l'espace sur les mers et océans(2), un axe stratégique majeur pour les petits pays riches.

La bonne méthodologie, c'est ici : <http://cedepa.fr/dce-2000/>

Les vilains contestataires, c'est là :

<https://www.lamanche libre.fr/actualite-675679-l-association-de-defense-des-barrages-du-sud-manche-se-pourvoit-en-cassation>

(1) par réciprocité, les paysans ont eu 1000 fois raison de construire leur plan d'eau à Caussade.

(2) incohérences: on se demande pourquoi la Baie du Mt St Michel a fait l'objet d'importants travaux à grands frais pour qu'elle soit à nouveau comblée ?

[Tweet](#)